



30 mars 2017

Un véritable camouflet pour la Loi Travail et la direction de RTE !

Communiqué de presse commun Confédération CGT et FNME-CGT du 30 mars 2017

Les agents du RTE (Réseau de Transport de l'Electricité) ont clairement refusé l'accord soumis à référendum.

Pour contourner l'opposition de la CGT majoritaire à 58,4% au sein de l'établissement Maintenance de RTE, la CFDT et la CFE-CGC ont demandé un référendum, en application de la Loi Travail.

Avec 76.3 % de participation et 70.8 % de votants contre le projet d'accord, les agents ont signifié leur refus de voir leurs horaires flexibilisés.

L'accord portait sur le recours au travail posté (2x8, 3x8) et les interventions en dehors des horaires habituels, pour réparer les avaries qui surviennent sur le réseau électrique.

Les agents ont le service public à cœur et se rendent disponibles 7j/7 pour assurer l'alimentation électrique.

La CGT était d'ailleurs prête à conclure un accord sur le travail posté pour réaliser des réparations urgentes.

Mais cela ne suffisait pas à la direction de RTE qui voulait en plus avoir la possibilité de désigner les intervenants les week-ends et jours fériés, sans leur consentement, ce qui pour la CGT est inacceptable en dehors de la mise en place d'une astreinte.

Le vote des salariés non concernés par l'accord a fait courir un risque d'instrumentalisation et de division au sein du personnel. Ils ne sont pas rentrés dans ce jeu là alors même que la direction a essayé ouvertement d'influencer le vote, considérant qu'elle n'était pas tenue de rester neutre.

La mise en œuvre de ce référendum à RTE a permis de confirmer toute la nocivité de la Loi Travail et validé la pertinence des mobilisations du printemps 2016, alors que certains répétaient que les salariés de ce secteur n'étaient pas concernés.

Le référendum de la loi El Khomri n'est en fait qu'un moyen supplémentaire donné aux employeurs pour imposer des accords au rabais.

La CGT invite les salariés à s'unir dans les entreprises pour refuser les reculs sociaux et continuera à contester la Loi Travail devant toutes les juridictions.

CONTACTS PRESSE

Marie-Claire CAILLETAUD 06 17 48 44 79
Laurent LANGLARD 06 70 30 82 96

fnme@fnme-cgt.fr

FNME CGT
263 rue de Paris - 93000 Montreuil
Tél : 01 55 82 78 00

► fnme-cgt.fr



Contact dossier :
Francis CASANOVA : 06 71 16 53 67

[Le communiqué de presse](#)

CONTACTS PRESSE

Marie-Claire CAILLETAUD **06 17 48 44 79**
Laurent LANGLARD **06 70 30 82 96**

fnme@fnme-cgt.fr

FNME CGT
263 rue de Paris - 93000 Montreuil
Tél : **01 55 82 78 00**

► **fnme-cgt.fr**

